

**National Report to the Ninth Session of the
United Nations Forum on Forests**

CAMEROUN

5 September, 2010

1. Progrès vers la gestion durable des forêts

1.1. Fournir des informations générales relatives aux domaines suivants:

a. Application des résolutions antérieures adoptées par le Forum, y compris les propositions du GIF / FIF

- **Décrire les actions ou les mesures prises aux niveaux national ou international pour effectuer des résolutions et décisions adoptées par le Forum au cours de la période 2002-2008, y compris les nouveaux développements à l'appui de la mise en œuvre des propositions du IPF/ IFF:**

Il convient de rappeler que les années 2002- 2008 se situent à un moment où le Cameroun a déjà adopté depuis juin 1993 une politique forestière dont l'objectif général est de « pérenniser et développer les fonctions économiques, écologiques et sociales de ses forêts, dans le cadre d'une gestion intégrée, assurant de façon soutenue et durable la conservation et l'utilisation des ressources et des écosystèmes forestiers ». Cette politique forestière s'articule autour des quatre (04) grandes orientations ci- après :

- Assurer la protection du patrimoine forestier et participer à la sauvegarde de l'environnement et à la préservation de la biodiversité ;
- Améliorer l'intégration des ressources forestières dans le développement rural, afin de contribuer à relever le niveau de vie des populations et de les faire participer à la conservation des ressources ;
- Mettre en valeur les ressources forestières en vue d'augmenter la part de la production forestières dans le Produit Intérieur Brut (PIB) tout en conservant le potentiel productif ;
- Dynamiser le secteur forestier en mettant en place un système institutionnel efficace et faisant participer tous les intervenants dans la gestion du secteur.

La mise en œuvre de cette politique forestière conduira à la création d'un Ministère de l'Environnement et des Forêts en 1993, l'adoption de la loi 94/ 01 du 20 janvier 1994, la signature de son décret et des textes subséquents d'application dès 1995, l'exécution d'un certain nombre de projets de gestion durable des forêts sur le terrain, etc.

Les prescriptions du FNUF des années 2002- 2008 viennent s'inscrire dans cette foulée, où plusieurs succès étaient enregistrés.

- **Liste des réussites et / ou de nouvelles initiatives à l'appui du travail du FNUF, le cas échéant:**

Parmi les principales réalisations, outre l'adoption de la loi 94/01 et la signature de ses décrets et textes d'application :

- L'adoption de la loi- Cadre sur l'environnement ;
- La production des normes de réalisation/ vérification de différents types d'inventaires forestiers, de stratification et cartographie forestières, d'études d'arbres, etc. ;
- L'adoption de l'arrêté n° 00222 portant élaboration, mise en œuvre et suivi- évaluation des plans d'aménagement des concessions forestières ;
- L'élaboration et l'adoption du manuel des procédures d'attribution, de gestion et suivi-évaluation des forêts communautaires ;
- La création d'un Fonds Spécial de Développement Forestier (FSDF) et d'un Fonds Spécial de Développement de la Faune ;

- L'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre du Programme Sectoriel Forêt- Environnement (PSFE) ;
- De nombreuses activités de terrain ;
- La réalisation du plan de zonage pour la partie méridionale du pays ;
- La création d'un Ministère des Forêts et de la Faune et d'un Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature en 2004 ;
- Etc.

• **Décrire les principales difficultés et les lacunes rencontrées dans la mise en œuvre:**

Les principaux freins à la mise en œuvre de la gestion durable des forêts ont été :

- Les facteurs d'ordre institutionnel, liés à la multiplicité d'acteurs intervenants dans le secteur forestier et occasionnant des chevauchements dans la répartition/ exécution des rôles ;
- Les difficultés d'ordre financier, pour la réalisation du reboisement et du suivi de la mise en œuvre des aménagements forestiers.

• **Fournir des suggestions, le cas échéant, pour renforcer la mise en œuvre**

Même si le secteur forestier national avait déjà fait l'objet d'une revue institutionnelle en 2000- 2002, la répartition des tâches a encore besoin d'être peaufinée, notamment en vue d'intégrer des exigences de la bonne gouvernance forestière telles que : La traçabilité, la certification, la protection des intérêts des peuples autochtones et des minorités, etc.

Par ailleurs, les Gouvernements du bassin du Congo ont besoin d'accroître les crédits alloués à la régénération, ainsi que ceux destinés au suivi du respect des prescriptions des plans d'aménagements et des clauses des cahiers de charges des exploitants forestiers. Pour ces axes d'activités, l'appui technique et logistique de la Communauté internationale est fortement recommandable.

2. **Évaluation des progrès accomplis vers la mise en œuvre du Forest Instrument et la réalisation des quatre objectifs mondiaux sur les forêts**

• **Fournir des informations générales relatives aux domaines suivants:**

2.1 Le Forest Instrument

1. Le Forest Instrument a-t-il été traduit dans la langue officielle de votre pays ?

OUI

NON

2. Votre pays a-t-il introduit des normes administratives ou autres mesures pour la mise en œuvre du Forest Instrument ?

OUI

NON

a. **Décrire les actions ou mesures prises au niveau national ou international pour mettre en œuvre le Forest Instrument :**

- Aménagement des forêts de production du domaine permanent et valorisation des produits forestiers :
 - Au total, 113 UFAs ont déjà été créées, couvrant près de 7 265 799 ha. Parmi elles, 72 UFAs sont gérées sous plans d'aménagement à ce jour, couvrant une superficie de 4 510 182 ha ;
 - 47 d'entre elles ont été classées et 24 ont leurs procédures de classement en cours ;

- Développement de la gestion communautaire et/ ou communale des ressources forestières et fauniques :
 - 08 forêts communales ont déjà été attribuées couvrant une superficie de 171 747 ha ; Parmi elles, 06 couvrant une superficie de 140 597 ha sont déjà gérées sous plan d'aménagement.
 - 256 forêts communautaires ont déjà été attribuées, couvrant environ 600 000 ha et parmi lesquelles 179 sont déjà gérées sous plan simple de gestion;
 - Un Projet de Renforcement des Initiatives de Gestion Communautaire des ressources forestières et fauniques (RIGC) est en cours, en marge des initiatives exécutées par les Organisations de la Société Civile (OSC) et les partenaires au développement ;
 - Elaboration et adoption d'un nouveau manuel des procédures d'attribution, de gestion et de suivi- évaluation des forêts communautaires ;
- Création de plusieurs Aires protégées (Réserves de faune et parcs nationaux) dont la superficie totale est évaluée 4 500 000 ha environ à ce jour;
- Actualisation de la carte du domaine forestier national avec l'appui de Global Watch ;
- Poursuite des activités de plantations forestières : Aux 23 000 ha de plantations forestières qui existaient déjà, près de 8000 ha ont été ajoutés en 2008 et 2009 ;
- Gestion environnementale des activités forestières (Instauration des études d'impacts environnementaux pour la plupart des activités du secteur forestier ; Formation de Cadres en réalisation des études d'impacts et audits environnementaux ; Formation de Cadres en matière de CITES) ;
- Etc.

b. Liste des initiatives conçues pour la mise en œuvre du Forest Instrument au niveau national et décrire toutes les réussites et / ou les leçons apprises afin d'améliorer sa mise en œuvre:

- Exécution du Programme Sectoriel Forêt- Environnement (05 composantes) ;
- Adoption des diverses normes de réalisation et suivi- évaluation des activités du secteur forestier ;
- Institution d'un Observateur Indépendant de la mise en œuvre de la gestion forestière ;
- Elaboration et adoption des PCI du Cameroun ;
- Adoption et mise en application de la certification forestière ;
- Signature des Accords de Partenariat volontaire (APV- FLEGT) avec l'Union Européenne et lancement du Projet de mise en œuvre de la traçabilité forestière ;
- Elaboration et adoption d'un nouveau texte en matière de gestion des revenus de l'exploitation forestière destinés à la réalisation des œuvres sociales par les Communautés et les Communes. Ce texte, comparé au précédent, donne des orientations précises sur les types de réalisations concernées ainsi que les mécanismes de leur suivi- évaluation ;
- Adoption en cours, d'un plan d'industrialisation du secteur forestier, qui met un accent particulier sur les 2^{ème} et 3^{ème} transformations, le développement des petits métiers du bois et la valorisation des déchets d'exploitation et de la transformation, l'optique étant de renforcer la contribution de la forêt à l'économie nationale ;
- Mise en œuvre du processus de relecture/ révision de la loi forestière, pour mieux l'adapter aux enjeux mondiaux et nationaux de l'heure: Protection des intérêts des peuples autochtones ; Lutte contre les changements climatiques; Bonne gouvernance et traçabilité forestières ; Amélioration des conditions d'accès à la ressource ; Processus de décentralisation en cours ; Etc. ;
- Création d'un Observatoire National sur les Changements Climatiques (Monitoring ; Information) ;

- Préparation de la mise en œuvre du Processus REDD (Négociation ; Document préparatoire stratégique ; Elaboration du Projet de plate- forme de coordination nationale) ;
- Mise en œuvre du Projet de révision et d’actualisation du document de Stratégie et Plan d’Action National sur la Diversité Biologique ;
- Adoption et mise en œuvre d’un Plan National de Lutte Contre la Désertification, dénommé « Opération Sahel Vert » ;
- Contribution à la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC.
- Etc.

c. Décrire les principales difficultés et / ou les opportunités rencontrées dans la mise en œuvre:

Les difficultés rencontrées par le Cameroun pour la réalisation de ces actions et initiatives sont généralement d’ordre financier : Difficultés de déblocage des financements des activités du PSFE, du fait que le Fonds Commun (FC) est resté longtemps non opérationnel ; Difficultés de trouver des financements pour la réalisation des plantations forestières et d’un suivi plus régulier de la mise en œuvre des aménagements forestiers, du fait des coûts relativement élevés de ces types d’activités ;

D’autres obstacles majeurs à la pleine mise en œuvre de la fonction productive de la forêt ont été :

- Les insuffisances de la loi forestière en matière de valorisation des rebus des chantiers d’exploitation forestière au sein des différents titres, dans l’optique d’optimiser les bénéfices et de réduire la pression sur la ressource bois ;
- Les insuffisances de la même loi forestière en matière de facilitation de l’accès des populations riveraines aux Produits Forestiers Non Ligneux au- delà des droits d’usage, en vue de les faire bénéficier réellement des forêts concernées ;
- Les conflits d’intérêts observés quelques fois entre le secteur forestier et les autres secteurs de développement.

3. Ici vous pouvez donner des détails complémentaires, le cas échéant, sur la mise en œuvre du Forest Instrument le long des 13 modules thématiques suivants:

13 groupes thématiques	Indiquer les évolutions majeures, les opportunités et défis en ce qui concerne les thèmes	Liste des questions prioritaires qui peuvent contribuer à la mise en œuvre des thèmes	Autres commentaires, y compris les leçons apprises et les options pour l'avenir
Renforcer l'engagement politique en matière de gestion durable des forêts	L'Etat a pris l'engagement d'assurer la gestion durable/participative de ses forêts et s'est doté d'une politique forestière, d'outils institutionnels, légaux et réglementaires y relatifs; L'Etat adhère à la plupart des initiatives internationales de gestion durable des forêts, protection de l'environnement, bonne gouvernance, lutte contre la pauvreté, etc.	D'autres préoccupations planétaires de l'heure : Protection des intérêts des peuples autochtones ; Lutte contre les changements climatiques; Bonne gouvernance et traçabilité forestières ; Amélioration des conditions d'accès à la ressource ; Processus de décentralisation en cours... ont besoin d'être davantage intégrés dans la mise en œuvre de la politique forestière nationale.	Les populations/ peuples riverains des forêts, les OSC nationales et les Gouvernements prennent de plus en plus conscience des enjeux écologiques et ont besoin d'être appuyés/ accompagnés pour une mise en œuvre véritable de la gestion durable des forêts.

Financement de la gestion durable des forêts	L'Etat, depuis plusieurs années, déploie des moyens <u>dans la mesure du possible</u> en vue de gérer durablement ses forêts, sources de revenus.	Le financement de la gestion durable des forêts devra davantage être facilité par la mise en œuvre d'une traçabilité des coûts/ comptabilités/ bilans au niveau des Exploitants forestiers, en vue d'apprécier la les possibilités réelles dont disposerait la forêt à financer sa pérennisation et son développement.	Les Etats du bassin du Congo ont besoin de sortir du système déclaratif. Ceci leur permettrait de mieux appréhender et de mieux planifier l'utilisation des bénéfices issus de la forêt.
Renforcement des capacités et le transfert de technologie	L'Etat, depuis des années, renforce les capacités humaines et techniques de son secteur forestier avec l'appui des bailleurs de fonds.	Les capacités et la technologie locales ont besoin d'être renforcées au fur et à mesure, pour s'arrimer à la biodiversité et aux enjeux planétaires de l'heure en matière de gestion forestière.	Les différents acteurs, y comprises les OSC, ont besoin d'être continuellement recyclés. -
Participation des parties prenantes	Le Cameroun a effectué entre les années 2000 et 2002, une redistribution des rôles des différents acteurs du secteur forestier (Revue institutionnelle) et le pays a davantage impliqué les OSC et les partenaires au développement dans la conduite des activités de terrain.	A la faveur des contraintes de la bonne gouvernance et des dysfonctionnements ressentis, une autre revue institutionnelle s'imposerait.	L'exécution des rôles par les différents acteurs devra faire l'objet d'un suivi permanent et des évaluations seront nécessaires afin d'envisager de nouvelles réorientations en cas de besoin.
Renforcement de la coopération internationale	Le pays adhère activement à plusieurs initiatives internationales relatives aux forêts et à l'environnement. Des relations bilatérales existent avec de nombreux pays et Organisations amies du Cameroun en la matière.	Plusieurs processus en rapport avec les forêts et l'environnement ont besoin d'être mis en cohérence et harmonisés avec les textes nationaux	La mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC a besoin d'être poursuivie. Un plan d'action des pays du bassin du Congo a besoin d'être élaboré et mis en œuvre.
L'application des lois forestières et la gouvernance	Le Cameroun a intégré l'Observateur Indépendant dans l'arbitrage du suivi de la gestion de ses forêts.. Les APV- FLEGT entre le Gouvernement du Cameroun et l'UE ont été signés.	La procédure de relecture de la loi forestière a été enclenchée et a besoin d'être poursuivie / finalisée en vue d'y capitaliser les APV- FLEGT et la gouvernance forestière.	-

Le commerce international des produits forestiers	-	-	-
Protection des forêts	<p>La superficie du domaine forestier permanent actuel est de l'ordre de 40 % de la superficie forestière totale au Cameroun et ce domaine est appelé à dépasser le cap de 50- 55 % d'ici quelques années.</p> <p>Le Gouvernement de la République a clairement signifié ces derniers temps, son option de faire aboutir les procédures de classement de ses UFAs et aires protégées dans les meilleurs délais (24 dossiers de classement suivent actuellement leur cours).</p>	-	-
Science et recherche	-	-	-
Sensibilisation et éducation	<p>En marge du rôle des OSC dans la sensibilisation sur divers thèmes de la gestion forestière, l'Administration forestière vient de réaliser une campagne nationale d'information et de sensibilisation sur les APV-FLEGT signés par le Cameroun.</p> <p>Une autre campagne est prévue sur le nouveau texte relatif à la réalisation des œuvres sociales à partir des revenus de l'exploitation forestière.</p> <p>Des campagnes de sensibilisation sont régulièrement menées dans le cadre du classement des UFAs et aires protégées, etc.</p>	-	Les innovations liées à la lecture de la loi forestière, à la décentralisation, aux APV-FLEGT, à la gouvernance ... et les divers enjeux du secteur forestier font des activités de sensibilisation et éducation, des préoccupations continues
Le secteur privé et l'industrie	Le Cameroun vient d'élaborer un plan d'industrialisation de son secteur forestier. Ledit plan intègre les objectifs de valorisation optimale des produits forestiers et les mesures y relatives de renforcement des capacités humaines et techniques.	La délocalisation actuelle de l'industrie forestière des pays du bassin du Congo vers l'Asie, doit être freinée.	Les pays du bassin du Congo risqueraient de connaître un écoulement illimité dans le temps, de leurs grumes vers l'extérieur (Faible contribution économique de la forêt sur l'économie nationale).

Les communautés autochtones et locales	Des nombreux programmes et initiatives sont actuellement en cours sur le territoire national, concernant la protection des intérêts des peuples riverains et/ ou autochtones, notamment, des pygmées. Les conclusions des différentes concertations seront prises en considération dans le cadre de la relecture de la loi forestière.	-	-
Suivi, évaluation et rapports	-	-	-

2.2. Les objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

Objectif global 1: Inverser la perte de couvert forestier dans le monde entier à travers la gestion durable des forêts, y compris la protection, la restauration, le boisement et le reboisement, et redoubler d'efforts pour prévenir la dégradation des forêts.

Global Objectif 2: Améliorer les avantages économiques, sociaux et environnementaux de la forêt, notamment en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts.

Global Objectif 3: Accroître considérablement la superficie des forêts protégées dans le monde entier et d'autres zones de forêts gérées durablement, ainsi que la proportion de produits forestiers provenant de forêts gérées durablement.

Global Objectif 4: inverser le déclin de l'aide publique au développement pour la gestion durable des forêts et mobiliser des montants considérablement augmentés, des ressources financières nouvelles/ supplémentaires et de toutes les ressources potentielles pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts.

Pour chaque question, cocher la case correspondante et fournir des détails supplémentaires, le cas échéant, en fonction du tableau ci-après sur les mesures prises, des expériences et leçons apprises:

Objectif global:	GOF1	GOF2	GOF3	GOF4
Y a t- il eu des mesures prises pour réaliser cet objectif? Si la réponse est «oui» s'il vous plaît passer à la question suivante..	<input checked="" type="checkbox"/> YES <input type="checkbox"/> NO	<input checked="" type="checkbox"/> YES <input type="checkbox"/> NO	<input checked="" type="checkbox"/> YES <input type="checkbox"/> NO	<input type="checkbox"/> YES <input type="checkbox"/> NO

<p>Si la réponse est «non» s'il vous plaît fournir les raisons.</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>Il convient de dire que l'arrivée des concepts d'approche participative et de gouvernance ont favorisé la délocalisation d'une grande partie de l'aide au développement vers les OSC, réduisant ainsi les proportions des contributions du Gouvernement.</p>
<p>Liste des mesures prises, y compris des mesures, politiques, actions ou objectifs spécifiques établis, pour atteindre chaque objectif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement des Concessions forestières et leur classement ; ▪ Cartographie actualisée du domaine forestier national ; ▪ Plantations forestières : 2009. ▪ Elaboration et adoption des PCI du Cameroun ; ▪ Etudes d'impacts environnementaux; ▪ Renforcement des capacités humaines en EIE, audits environnementaux et en matière de CITES) ; ▪ Création d'un Observatoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attribution et encadrement des forêts communautaires ; ▪ Attribution et suivi des forêts communales ; ▪ Poursuite de la mise en œuvre du Projet RIGC ; ▪ Plusieurs autres actions d'accompagnement menés par les OSC et les partenaires au développement. ; ▪ Elaboration et adoption d'un nouveau manuel des procédures d'attribution, de gestion et de suivi-évaluation des forêts communautaires) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de plusieurs Aires protégées. 	

	<p>National sur les Changements Climatiques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation de la mise en œuvre du Processus REDD (Elaboration du Projet de plateforme de coordination nationale) ; ▪ Mise en œuvre en cours, du Projet de révision et d'actualisation du document de Stratégie et Plan d'Action National sur la Diversité biologique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration et adoption d'un nouveau texte en matière de gestion des revenus de l'exploitation forestière destinés à la réalisation des œuvres sociales. 		
<ul style="list-style-type: none"> • Type / source (c'est une politique, une loi, des programmes forestiers nationaux, une stratégie?) 	Stratégie, adoptée et financée sous forme de Programme Sectoriel Forêt-Environnement (PSFE)	Mesures exécutées dans le cadre de la mise en œuvre du PSFE.	Mesures exécutées dans le cadre de la mise en œuvre du PSFE.	
<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une brève description des mesures prises. 	-	-	-	
<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer les délais fixés pour la mise en œuvre 	Activités continues	Activités continues	Activités continues	
<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer l'expérience dans la mise en œuvre et fournir des exemples (le cas échéant) 	-	-	-	

<ul style="list-style-type: none"> • Fournir tout autre commentaire, notamment sur les leçons apprises et les options pour l'avenir 	-	-	-	
--	---	---	---	--

3. Thèmes communs

3.1 Indiquer le niveau d'expérience national sur l'application de l'un des éléments suivants programme commun:

1) La coordination et la préparation des contributions régionales et sous-régionales;

Le Gouvernement du Cameroun a toujours accordé une importance particulière aux initiatives sous-régionales et régionales relatives aux forêts et à l'environnement. Ainsi, il reste actif dans les tenues des rencontres organisées par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), la Commission du Bassin du Congo (CBC), l'Organisation Africaine du Bois (OAB), l'Initiative Afrique, etc.

2) Coordination/ préparation des dialogues multipartites et participation

Du fait de son adhésion à plusieurs initiatives internationales en matière de gestion durable des forêts et de protection de l'environnement, le pays participe à plusieurs fora mondiaux multipartites.

3) Renforcement de la coopération et des politiques intersectorielles et de coordination du programme, y compris les activités et les intrants du Partenariat de Collaboration sur les Forêts (PCF):

Sur le plan national, le Cameroun a élaboré et adopté un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui présente une approche globale de développement du pays mettant en cohérence l'ensemble des secteurs de la vie nationale. Cette stratégie nationale est mise en œuvre de manière séquentielle dans le temps, les différentes phases étant connues sous le nom de Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et planifiées de manière consensuelle par Comités interministériels/ intersectoriels.

Si vous souhaitez partager toute information supplémentaire ou des remarques, s'il vous plaît le faire ci-dessous:

Merci.